

**CONCOURS DÉPARTEMENTAL
MAISONS ET ÉTABLISSEMENTS FLEURIS**

FICHE DE CANDIDATURE 2019

Monsieur le Président,

La commune de, labellisée 1 2 3 4 Fleur(s) s'est engagée dans une démarche de fleurissement mais aussi dans un projet global d'aménagement et d'embellissement de son territoire.

Pour continuer dans cette démarche, je souhaite inscrire ma commune au concours départemental des « Maisons et Établissements fleuris ».

Fait à le / / 2019

Le Maire (Nom et Prénom) : Mme / M. :

Cachet et signature :

[Placeholder for stamp and signature]

Les renseignements contenus dans ce dossier sont à l'usage exclusif des organisateurs du concours départemental des Maisons et Établissements Fleuris.

À retourner par courrier postal avant le **15 JUILLET 2019** à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Conseil départemental du Var
Concours VVF
390 avenue des Lices CS 41303
83076 TOULON CEDEX
ou par mail : concoursvfvf@var.fr

MAIRIE

Nom de la commune : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. _____ Courriel : _____

Nom et Prénom de la personne en charge de l'organisation du Concours

Fonction : _____

Tél. _____ Portable : _____ Courriel : _____

Nom et Prénom de l'adjoint au Maire en charge des espaces verts

Fonction : _____

Tél. _____ Portable : _____ Courriel : _____

Nom et Prénom du responsable des espaces verts

Fonction : _____

Tél. _____ Portable : _____ Courriel : _____

Afin d'optimiser l'organisation et la sélection des participants, nous proposons à toutes les communes de photographier les réalisations de leurs candidats au meilleur moment de leur floraison. De ce fait, le jury départemental ne se déplacera pas sur les sites et évaluera en fonction du choix communal. La sélection départementale se fera sur les photos prises par les communes et les candidats.

Votre commune devra envoyer, **uniquement par mail**, à l'adresse suivante : **concoursvfvf@var.fr** :

- le « Bordereau des Maisons et Établissements Fleuris » (à télécharger sur www.var.fr) dans lequel vous aurez inscrit vos candidats - particuliers, commerces, établissements...
- 3 photos pour toutes les catégories. (**Voir les instructions photos dans le « Bordereau des Maisons et Établissements Fleuris»**)

Conditions d'annulation

Toute commune souhaitant annuler sa participation au concours doit impérativement informer le Département du Var **au plus tard 7 jours** avant la date limite de remise des photos.

Informations générales

- Population (dernier recensement) : _____

- Surface du territoire communal : _____

- La commune était-elle inscrite l'année précédente ? oui non

- Participation des bénévoles : oui non

- La commune organise-t-elle des événements sur la thématique jardin ? oui non

Si oui, indiquez date, lieu et texte de présentation du principal événement : _____
